



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Primes d'assurances-inondations dans le Nord

Question écrite n° 3839

Texte de la question

M. Matthieu Marchio appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur la situation alarmante des communes du département du Nord, confrontées à une explosion des primes d'assurance suite aux inondations récentes. De nombreuses municipalités rencontrent aujourd'hui des difficultés croissantes pour assurer leurs biens et infrastructures, certaines faisant face à des hausses de primes allant jusqu'à 50 %. Dans les cas les plus critiques, des communes se voient même refuser toute couverture assurantielle, en raison des risques jugés trop élevés par les compagnies d'assurance. Cette situation place les collectivités dans une grande précarité financière, d'autant plus que les budgets locaux, déjà contraints, ne permettent pas d'absorber de tels surcoûts. Cette crise de l'assurance affecte directement la capacité des communes à protéger leurs habitants et à reconstruire les infrastructures essentielles. Face à ces défis, il semble nécessaire d'envisager des mesures de soutien, telles que la mutualisation des risques à l'échelle nationale, des dispositifs de régulation pour encadrer l'évolution des primes, ou encore la création d'un fonds de solidarité spécifique pour les collectivités touchées par des catastrophes climatiques. En conséquence, il souhaite savoir quelles actions le Gouvernement compte mettre en œuvre pour accompagner les communes du Nord-Pas-de-Calais dans cette situation critique, garantir l'accès à des assurances adaptées et durables et préserver la résilience des territoires face aux événements climatiques extrêmes.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Marchio](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3839

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Ministère attributaire : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 633